

# Païement obligatoire des cotisations au format dématérialisé

→ [www.cibtp-mediterranee.fr](http://www.cibtp-mediterranee.fr)

À compter de la période déclarative d'avril 2019 (exigible le 15 juin 2019) ou encore du 2<sup>e</sup> trimestre 2019 (exigible le 15 août 2019), le paiement des cotisations au format dématérialisé devient obligatoire (les chèques ne sont plus acceptés). Pour ce faire, la Caisse préconise la mise en place du prélèvement SEPA Inter-Entreprises (B2B).

## ÉTAPE 1 MISE EN PLACE DU MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA INTER-ENTREPRISES (B2B)

- 1 L'entreprise envoie ses coordonnées bancaires à la Caisse (RIB) en précisant qu'elle souhaite mettre en place le prélèvement SEPA Inter-Entreprises.
- 2 La Caisse enregistre le RIB de l'entreprise et génère un mandat SEPA. Elle adresse à l'entreprise ledit mandat auquel est adossé un courrier de transmission pour la banque de l'entreprise.
- 3 L'entreprise signe le mandat SEPA et le courrier d'accompagnement (émis par la caisse) à destination de sa banque.
- 4 Elle adresse simultanément les deux documents originaux à sa banque et une copie de ces éléments à la Caisse.
- 5 Dès réception de ces documents, la Caisse enregistre à son tour le mandat signé dans son système d'information.

L'étape 1 s'échelonne environ sur une dizaine de jours. Le mandat SEPA B2B doit être enregistré à la fois dans le système d'informations de la banque et de la caisse avant de passer à l'étape 2.

Cette formalité doit être accomplie dès à présent et impérativement avant la validation du prélèvement du mois d'avril 2019 (exigible au 15 juin 2019) ou du deuxième trimestre 2019 (exigible au 15 août 2019).

## ÉTAPE 2 VALIDATION DU PRÉLÈVEMENT SEPA INTER-ENTREPRISES (B2B)

- 6 L'entreprise se connecte sur le site Internet [www.cibtp-mediterranee.fr](http://www.cibtp-mediterranee.fr) pour faire sa déclaration.
- 7 Elle vérifie préalablement sa situation de compte pour s'assurer qu'il n'y ait pas de solde antérieur (débité ou créditeur).
- 8 Elle saisit sa déclaration, la valide et dans la foulée clique sur l'onglet « régler ».

**La validation du règlement doit être réalisée dans la continuité de la déclaration. Il ne sera pas possible de revenir sur cette étape a posteriori.**

Saisie déclaration	
Confirmation enregistrement	
Votre déclaration a bien été enregistrée	
Déclaration via Extranet	

Pour régler votre déclaration, cliquez sur le bouton **Régler**

- 9 Elle Indique le montant à payer au regard du solde qu'elle avait préalablement vérifié puis elle valide la transaction.

**POINT D'ATTENTION :** Autant le prélèvement peut être minoré si l'entreprise dispose d'un solde créditeur, autant il ne peut pas être majoré si l'entreprise présente un solde débiteur. Dans ce dernier cas, l'entreprise doit régulariser la différence par virement bancaire. Elle précise impérativement, dans le libellé de la transaction, son numéro d'adhérent.

Téléversement de la déclaration de salaires	
Date effet du règlement (*) :	15/06/2019
Montant à téléverser :	8 049,00 €
Informations compte bancaire	
IBAN : FR76 3000 3012 5000 0201 4565 663	Montant
	8 049
<b>Valider</b>	

(\*) **IMPORTANT :** quelle que soit la date de validation du prélèvement SEPA, votre compte bancaire ne sera débité qu'à l'issue de la date d'exigibilité de la période, soit après le 15.

- 10 Le site Internet de la Caisse confirme la prise en compte de la transaction.

**Saisie du téléversement : Succès**  
Votre formulaire de téléversement est envoyé avec succès.